



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°356 DU 6 AU 12 FEVRIER 2023

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 7 personnes tuées dont 2 cadavres, 1 enfant torturé et 5 victimes de VBG.

Parmi les victimes figurent 1 femme membre du parti CNL et 2 nourrissons tués ainsi qu'un enfant torturé.

Des membres de la milice Imbonerakure, des agents du SNR, des policiers et des administratifs sont

pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique.

Des questions liées à la gouvernance, à la justice, aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi qu'aux faits sécuritaires ont été relevées dans les différentes localités du pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DE LA GOUVERNANCE

III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

IV. DES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i>	<i>3</i>
<i>1.1. DU DROIT A LA VIE</i>	<i>3</i>
<i>1.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES.....</i>	<i>3</i>
<i>1.1.2. DES CAS D'INFANTICIDES.....</i>	<i>3</i>
<i>1.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>3</i>
<i>1.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	<i>4</i>
<i>1.2.1. DES PERSONNES TORTUREES.....</i>	<i>4</i>
<i>1.2.2. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....</i>	<i>4</i>
<i>1.3. DE LA JUSTICE.....</i>	<i>5</i>
<i>II. DE LA GOUVERNANCE.....</i>	<i>5</i>
<i>III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....</i>	<i>6</i>
<i>IV. DES FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>6</i>
<i>V. CONCLUSION.....</i>	<i>6</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS	: <i>Centre de Santé</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
DCE	: <i>Direction Communale de l'Education</i>
DPE	: <i>Direction Provinciale de l'Education</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
PJ	: <i>Police Judiciaire</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
SWAA	: <i>Society for Women and Aids in Africa</i>

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Un homme et sa femme membres du parti CNL tués en commune Mutaho, province Gitega

En date du 9 février 2023, vers 19 heures, sur la sous-colline Gaheza, colline Masango, zone et commune Mutaho, province Gitega, Joseph Ngendakumana, âgé de 50 ans et son épouse, Agnès Siniremera, âgée de 48 ans, tous commerçants, tous membres du parti CNL ont été tués à coups de machettes par un groupe de membres de la milice Imbonerakure, à 300 mètres de leur domicile. Selon des sources sur place, les victimes venaient du marché sis à la colline Nyakeru, commune Bugendana frontalière avec la commune Mutaho, à 500 mètres de la rivière Mubarazi séparant les deux communes. Selon les mêmes sources, certains membres de cette milice sont allés au domicile des victimes où ils ont

volé un téléphone portable de type android après ils avoir intimidé les enfants en les empêchant de sortir. Ces malfaiteurs ont emporté une somme d'argent non précisée que Joseph avait sur lui. Ces victimes avaient été accusées de sorcelleries mais d'autres sources ont indiqué que quelques jours avant, les victimes avaient été menacées par des membres de la milice Imbonerakure de la colline Masango sur l'ordre du chef de cette milice, Eloge, Ezéchiel et Lambert en les accusant d'avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD. En date du 10 février 2023, le matin, ces trois personnes ont été arrêtées et ont été conduites au cachot de police Mutaho sur l'ordre de l'administrateur de cette commune, Mélchiade Nihorimbere après qu'il s'est rendu sur les lieux du crime. Les corps de ces victimes ont été évacués vers l'hôpital Mutaho.

I.1.2. DES CAS D'INFANTICIDES

Deux corps sans vie des nourrissons retrouvés en commune Kiremba, province Ngozi

En date du 8 février 2023, sur la colline Kabari, zone Musasa, commune Kiremba, province Ngozi, deux corps sans vie de Keilla Iradukunda Butoyi et Wilson Bukuru, âgés d'un mois, ont été retrouvés dans une toilette chez Gérard Minani, résidant près du marché de Masanganzira. Selon des sources sur place, ces deux petits enfants ont été jetés dans cette

toilette par leur mère, Gaudence Uwizeyimana. Selon les mêmes sources, le chef de colline Kabari, le chef de zone Musasa et un OPJ se sont rendus sur les lieux pour le constat. Uwizeyimana a été arrêtée et conduite au cachot de police. En date du 10 février 2023, la présumée auteure a été auditionnée au cours d'un procès de flagrance et a été condamnée à une peine de servitude pénale à perpétuité avec interdiction des droits civiques et de la famille.

I.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES

Trois personnes tuées par des pluies torrentielles en province Bururi

En date du 9 février 2023, sur les collines Nyavyamo, Mutobo de la commune Bururi et Rusama de la commune Songa, province Bururi, trois personnes dont Don divin, écolier ont été tuées foudroyées lors des pluies torrentielles mêlées de glaire. Selon des sources sur place, Don divin, écolier de l'ECOFO sise à la colline Karimbi a été tué sur la colline Nyavyamo quand il venait de l'école. Selon les

mêmes sources, deux autres sont mortes respectivement sur les collines Mutobo, commune Bururi et Rusama, commune Songa, province Bururi. Signalons que dans la commune Mugamba, 5 vaches, 8 chèvres et 8 moutons ont été également tués par des pluies torrentielles. Des sources administratives affirment que plusieurs champs de culture ont été endommagés dans les communes Bururi, Songa, Mugamba et Rutovu.

I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

I.2.1. DES PERSONNES TORTUREES

Une écolière torturée par son enseignante commune Nyabihanga, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 février 2023 indique qu'en date du 3 février 2023, vers 11 heures, à l'ECOFO Gasenyi, colline Kivomwa, commune Nyabihanga, province Mwaro, Ariella Iteka, écolière de la 4^{ème} année a été battue à coups de bâtons au niveau des fesses par Marie Ndereyimana, son enseignante. Selon des sources sur place, cette enseignante a jeté aussi une craie qui a blessé l'enfant au niveau de l'œil gauche. Selon

les mêmes sources, d'autres élèves se sont révoltés et ils ont lancé des cris qui ont été calmés par les autorités de cette école. Ces dernières ont ordonné à cette enseignante de faire soigner l'enfant et elle l'a accepté mais après avoir constaté que la facture médicale était de 2 millions fbu, elle a refusé arguant que c'est un accident de travail. Les parents de l'enfant ont alors porté plainte contre cette enseignante à la PJ Nyabihanga. L'enseignante a été arrêtée et conduite au cachot de police de Nyabihanga.

I.2.2. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une fille violée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Dans la nuit du 6 au 7 février 2023, au quartier France, sur la colline Kigwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, la prénommée V., âgée de 16 ans, a été violée toute la nuit par Jean Pierre Ndikumana, Philippe Ndayiragije et le prénommé Cédric, tous membres de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, Jean Pierre a acheté un fanta à cette fille avant de la conduire chez lui où elle a été violée. Dans la matinée du 7 février 2023, les voisins de Jean Pierre ont informé le chef collinaire, Athanase Baritaza qui a appelé à son tour l'OPJ surnommé Tinya. Ces derniers ont tenté d'arrêter ces Imbonerakure mais ils se sont heurtés à la résistance des membres de la milice Imbonerakure dont Louis Ndikumana et le surnommé Bébé. Ces derniers sont partis avec ces présumés auteurs en disant à l'OPJ qu'ils ont un travail d'urgence. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à SWAA Burundi pour une assistance médicale tandis que ces Imbonerakure n'ont pas été inquiétés.

Une fille violée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 6 février 2023, vers 19 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, J.B., membre du parti CNDD-FDD, âgée de 21 ans, cultivatrice, originaire de la colline Gashanga, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, a été violée par un nommé Murigisi, âgé de 35 ans, gardien de vaches, membre du même parti. Selon des sources sur place, cette fille provenait des

champs sur la colline Buhiga et au moment de la pluie elle s'est abritée dans une étable où cet homme travaille. Selon les mêmes sources, cet homme qui était seul a conduit par force la fille vers l'intérieur, l'a violée et l'a relâchée, vers 21 heures. La victime a été conduite au CDS Buhiga pour des soins médicaux. Un chef de colline et un OPJ ont été alertés afin d'arrêter le présumé auteur mais ils ont répondu qu'ils n'étaient pas disponibles et ce présumé auteur n'a pas été inquiété.

Une fille violée en commune et province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 février 2023 indique que dans l'après-midi du 18 janvier 2023, au chef-lieu de la commune et province Muramvya, T.I., âgée de 16 ans, élève en 1^{ère} année post-fondamentale à l'Ecole Technique Professionnelle de Muramvya, a été violée par Béni Trésor Iteriteka, âgé de 20 ans, conducteur de taxi-moto. Selon des sources sur place, c'était un jour d'une sortie générale des élèves quand la victime est allée rendre visite son ami chez lui où elle a été offerte deux bières de type amstel et elle a perdu connaissance. Après ce viol, le soir, le présumé auteur a conduit la victime à bord de sa moto jusqu'à l'entrée de l'école. Selon les mêmes sources, d'autres élèves qui ont vu la fille ont alerté les autorités de l'école et ces dernières l'ont évacuée vers l'hôpital de Muramvya pour des soins médicaux. Après des tests médicaux ayant prouvé le viol, le présumé auteur a été arrêté le lendemain par la police et a été conduit à la prison de Muramvya.

Une fille violée en commune Mbuye, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 février 2023 indique qu'en date du 29 janvier 2023, vers 13 heures, sur la colline Rugari, commune Mbuye, province Muramvya, C.B., âgée de 14 ans, élève en 9^{ème} année, a été violée par Didier Bikorimana, âgé de 30 ans, cultivateur. Selon des sources sur place, la victime qui venait de la messe pendant la pluie est allée s'abriter au domicile de Didier. Quelques minutes après, la mère de Didier s'est rendue à la cuisine et Didier a sauté sur la fille et l'a violée. Selon les mêmes sources, la mère de Didier qui a entendu des cris de la fille est revenue voir de quoi il s'agissait et à son arrivée, Didier a pris fuite. La mère de Didier a révélé les faits à ses

1.3. DE LA JUSTICE

Deux personnes condamnées en commune et province Rumonge

En date du 10 février 2023, dans un procès de flagrance, Claver Minani et Albert Bandyayera, respectivement conducteur de taxi-voiture et commerçant, ont été condamnés à 6 ans de prison ferme avec une amende de 5000 fbu et à une amende de 500 milles fbu par le Tribunal Grande Instance de Rumonge. Selon des sources sur place, Claver Minani était poursuivi pour fraude du carburant et tentative d'évasion du cachot de la police à Rumonge tandis qu'Albert Bandyayera était accusé de spéculation sur le prix du ciment dont il vendait un sac à 33 000 fbu alors que le prix fixé par le Gouverne-

II. DE LA GOUVERNANCE

Contributions forcées en commune Mugina, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 février 2023 indique que depuis le mois de janvier 2023, James Ntakirutimana, chef de zone Ruziba, membre du parti CNDD-FDD, commune Mugina, province Cibitoke, fait des collectes forcées une somme allant de 100 fbu à 500 fbu à tout habitant

voisines qui ont immédiatement amené l'enfant à l'hôpital de Kibimba. En date du 2 février 2023, ce présumé auteur a été arrêté et a été conduit à la prison de Muramvya.

Une femme blessée en commune Bukemba, province Rutana

En date du 9 février 2023, sur la colline et zone Gihofi, commune Bukemba, province Rutana, Violette Sabiyaremye a été battue et blessée au niveau du bras gauche par son mari, Salomé Minyurano. Ce dernier accusait sa femme d'infidélité. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de Gihofi pour y bénéficier des soins de santé tandis que le présumé auteur a pris fuite.

ment était de 32 000 fbu. Claver Minani a plaidé coupable pour les faits qui lui étaient reprochés mais il a déclaré que sa tentative d'évasion avait été motivée par le dépouillement d'une somme d'argent s'élevant à 1,2 millions fbu par un officier de police judiciaire à Rumonge. Selon les mêmes sources, 109 sacs de ciments appartenant à Albert Bandyayera vont être vendus et l'argent issu de cette vente sera versé au trésor public. Albert Bandyayera avait précisé que lors de l'approvisionnement de ce ciment depuis le marché central de Rumonge, il était ordonné de payer une somme de 150 milles fbu destinée à la contribution pour le parti CNDD-FDD et qu'en vendant au prix élevé, il voulait récupérer son argent.

de cette zone. Selon des sources, ces contributions forcées sont collectées au niveau des ménages et des marchés par des membres de la milice Imbonerakure. Cet argent est destiné à l'achat d'une moto pour assurer ses déplacements. Des habitants de la zone Ruziba se plaignaient et ont demandé que ce chef de zone soit poursuivi en justice et démis de ses fonctions.

III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Quatre mille trois cent soixante-douze abandons scolaires en province Gitega

Au cours du 1^{er} trimestre 2022-2023, comme le tableau ci-après l'illustre, la DPE Gitega a enregistré quatre mille trois cent soixante-douze abandons

scolaires dont 2421 garçons et 1941 filles. Les causes de ces abandons sont entre autres la pauvreté dans les ménages, des déménagements, des grossesses non désirées et le désintéressement aux études.

Tableau des effectifs d'abandons scolaires dans la DPE Gitega

DCE	ECOFO			Post - fondamentale			Total
	Garçons	Filles	TOT1	Garçons	Filles	TOT2	
Bugendana	3 66	335	701	10	20	30	731
Bukirasazi	94	80	174	3	9	12	186
Buraza	112	81	193	6	1	7	200
Giheta	349	280	629	18	13	31	660
Gishubi	158	99	257	3	5	8	265
Gitega	476	377	853	34	38	72	925
Itaba	146	96	242	8	10	18	260
Makebuko	138	85	221	4	8	12	233
Mutaho	289	268	557	3	6	9	566
Nyarusange	133	79	212	1	1	2	214
Ryansoro	59	38	97	11	12	23	120
Total	2320	1818	4148	101	123	224	4372

IV. DES FAITS SECURITAIRES

Une personne blessée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 4 février 2023, vers 20 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Jean Marie Nitunga, âgé de 56 ans, membre du parti CNDD-FDD, chef de dix ménages, a été blessé à l'aide d'une machette au ni-

veau de la tête et du bras gauche par un prénommé Egide, âgé de 28 ans, membre du même parti. Selon des sources sur place, Jean Marie Nitunga a été surpris en train de voler dans un champ de maïs par Egide. Selon les mêmes sources, la victime n'a pas porté plainte et il a acheté des médicaments qu'il a pris étant caché chez lui.

V. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique.

Ce bulletin répertorie également des cas liés à la

gouvernance, à la justice, aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi qu'aux faits sécuritaires dans les différentes localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.